

LE JOUR, 1954
6 AVRIL 1954

NOS DOUANES SE PORTENT BIEN

Considérations sur la situation économique

Les recettes de Douanes pour le premier trimestre de 1954 sont supérieures à celles de 1953, lesquelles étaient supérieures à celles de 1952 pour ce même trimestre comme pour l'année entière. Dans l'intervalle, les droits ont cependant été réduits plutôt qu'augmentés.

Cela veut dire que le commerce extérieur du pays a prospéré malgré la baisse des prix mondiaux et malgré certains aménagements douaniers dans le sens de l'allègement.

Qu'opposeront à ce fait ceux qui ne voient partout que « ruines et deuil », régression et catastrophe ?

L'évidence est là pour emporter la conviction des plus sceptiques.

Le mouvement du transit est satisfaisant, comme celui des transports.

Ce n'est donc pas de notre commerce extérieur qu'il faut se plaindre.

La situation du commerce extérieur, envisagée comme un bloc et vue sous l'angle du pays tout entier, est favorable. Que pour certains intérêts libanais, elle le soit moins que pour d'autres, on peut en convenir. C'est du côté défavorisé qu'il faut amortir le choc et cela est une affaire de négociations avec le voisin et de politique intérieure. Il est inadmissible, par exemple, que des Accords économiques libano-syriens en vigueur résulte la proscription pure et simple de l'article, produit au Liban, qui ne figure pas sur les listes annexes desdits Accords. Il s'agit des articles soumis à la licence d'importation.

Ces articles peuvent être importés en Syrie, moyennant licence, de n'importe quel pays, de l'Inde ou de l'Australie, MAIS NON POINT DU LIBAN. C'est cela qui est odieux. Le négociateur libanais qui a abandonné, sans phrases, l'agriculture libanaise (dont les prix de revient sont plus élevés) à la concurrence syrienne, n'a pas pu obtenir pour le commerçant libanais une réciprocité élémentaire.

De tels faits sont naturellement irritants pour l'industriel libanais.

Mais il y a ceci que, de tous les clients du commerce libanais, c'est l'Etat libanais qui est devenu le plus décevant.

Dans la mesure où les rentrées fiscales augmentent, dans la mesure où de nouveaux droits et de nouveaux pouvoirs sont revendiqués par la puissance publique, l'Etat a le devoir de se livrer à des travaux et de faire circuler l'argent.

Nous savons bien qu'on a annoncé les travaux d'Hercule pour le printemps et l'été ; mais voici le printemps venu et peut-être attendra-t-on l'été comme on attend les calendes grecques.

Ce n'est pas du commerce extérieur qu'il faut se plaindre, mais de la paralysie de l'Etat. Notre commerce extérieur révèle une puissance remarquable malgré les vicissitudes de ces deux années. C'est l'Etat qui n'apporte au commerce et à l'industrie, directement ou indirectement, en suscitant des énergies et en faisant circuler l'argent, aucun secours.

Si nous avons une politique économique vraiment libanaise (le commerce extérieur et les recettes douanières étant ce qu'ils sont), les industriels libanais redouteraient, autant et plus que les commerçants, une union économique dont la conséquence serait de leur susciter une concurrence qui, sauf exception, au bout de peu de temps les tuerait.

C'est pour des raisons de cet ordre que « Benelux » fonctionne si péniblement et que l'union économique entre pays européens ne se fait pas.

Pour l'industrie libanaise, il ne faut pas l'oublier, la Syrie n'est, actuellement ou virtuellement, qu'une cliente médiocre ; elle est surtout une concurrente.

On oublie cela trop souvent ici.